





#### NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR4301342 - Vallée de la Saône

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
4. DESCRIPTION DU SITE	14
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	
6. GESTION DU SITE	20
6. GESTION DU SITE	20

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site

B (pSIC/SIC/ZSC) FR4301342 Vallée de la Saône

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation

30/11/1995 04/07/2014

## 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national				
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Franche-Comté	MNHN - Service du Patrimoine Naturel				
www.developpement-durable.gouv.fr	www.franche-comte.developpement- durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr				
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr				

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC: date de signature du dernier arrêté (JO RF): 09/04/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <a href="http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?">http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?</a> cidTexte=JORFTEXT000028890125

#### 2. LOCALISATION DU SITE

#### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude: 5,90389° Latitude: 47,62056°

2.2 Superficie totale 2.3 Pourcentage de superficie marine

21691 ha Non concerné

#### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
43	Franche-Comté
26	Bourgogne

## 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
70	Haute-Saône	86 %
21	Côte-d'Or	14 %

#### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
70009	AISEY-ET-RICHECOURT
70012	AMANCE
70015	AMONCOURT
70018	ANCIER
70024	APREMONT
70026	ARC-LES-GRAY
21028	ATHEE
70037	AUTET
21038	AUXONNE
70054	BATTRANS
70056	BAULAY



70066         BETAUCOURT           70086         BOURBEVELLE           21103         BRAZEY-EN-PLAINE           70101         BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY           70105         BUCEY-LES-TRAVES           70112         CEMBOING           70114         CENDRECOURT           21130         CHAMBEIRE           70125         CHAMPVANS           70127         CHANTES           70133         CHARGEY-LES-PORT           70138         CHASSEY-LES-SCEY           70146         CHAUX-LES-PORT           70147         CORE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE	70058	BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET- QUITTEUR
21103 BRAZEY-EN-PLAINE 70101 BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY 70105 BUCEY-LES-TRAVES 70112 CEMBOING 70114 CENDRECOURT 21130 CHAMBEIRE 70125 CHAMPVANS 70127 CHANTES 70133 CHARGEY-LES-PORT 70138 CHASSEY-LES-SCEY 70146 CHAUX-LES-PORT 70148 CHEMILLY 70167 CONFLANDEY 70177 CORRE 70198 DAMPIERRE-SUR-SALON 21239 ECHENON 70218 ESMOULINS 70220 ESSERTENNE-ET-CECEY 70228 FAVERNEY 70230 FEDRY 70231 FERRIERES-LES-RAY 70232 FERRIERES-LES-RAY 70236 FLEUREY-LES-FAVERNEY 70244 FOUCHECOURT 70265 GERMIGNEY 70279 GRAY 70280 GRAY-LA-VILLE 21323 JANCIGNY 70291 JONVELLE	70066	BETAUCOURT
70101 BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY 70105 BUCEY-LES-TRAVES 70112 CEMBOING 70114 CENDRECOURT 21130 CHAMBEIRE 70125 CHAMPVANS 70127 CHANTES 70133 CHARGEY-LES-PORT 70138 CHASSEY-LES-SCEY 70146 CHAUX-LES-PORT 70148 CHEMILLY 70167 CONFLANDEY 70177 CORRE 70198 DAMPIERRE-SUR-SALON 21239 ECHENON 70218 ESMOULINS 70220 ESSERTENNE-ET-CECEY 70228 FAVERNEY 70230 FEDRY 70231 FERRIERES-LES-RAY 70232 FERRIERES-LES-SCEY 70244 FOUCHECOURT 70265 GERMIGNEY 70279 GRAY 70280 GRAY-LA-VILLE 21323 JANCIGNY 70291 JONVELLE	70086	BOURBEVELLE
70105 BUCEY-LES-TRAVES  70112 CEMBOING  70114 CENDRECOURT  21130 CHAMBEIRE  70125 CHAMPVANS  70127 CHANTES  70133 CHARGEY-LES-PORT  70138 CHASSEY-LES-SCEY  70146 CHAUX-LES-PORT  70148 CHEMILLY  70167 CONFLANDEY  70177 CORRE  70198 DAMPIERRE-SUR-SALON  21239 ECHENON  70218 ESMOULINS  70220 ESSERTENNE-ET-CECEY  70228 FAVERNEY  70230 FEDRY  70231 FERRIERES-LES-RAY  70232 FERRIERES-LES-SCEY  70236 FLEUREY-LES-FAVERNEY  70244 FOUCHECOURT  70265 GERMIGNEY  70279 GRAY  70280 GRAY-LA-VILLE  21323 JANCIGNY  70291 JONVELLE	21103	BRAZEY-EN-PLAINE
70112         CEMBOING           70114         CENDRECOURT           21130         CHAMBEIRE           70125         CHAMPVANS           70127         CHANTES           70133         CHARGEY-LES-PORT           70138         CHASSEY-LES-SCEY           70146         CHAUX-LES-PORT           70148         CHEMILLY           70167         CONFLANDEY           70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-FAVERNEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70101	BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY
70114         CENDRECOURT           21130         CHAMBEIRE           70125         CHAMPVANS           70127         CHANTES           70133         CHARGEY-LES-PORT           70138         CHASSEY-LES-SCEY           70146         CHAUX-LES-PORT           70148         CHEMILLY           70167         CONFLANDEY           70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70105	BUCEY-LES-TRAVES
21130         CHAMBEIRE           70125         CHAMPVANS           70127         CHANTES           70133         CHARGEY-LES-PORT           70138         CHASSEY-LES-SCEY           70146         CHAUX-LES-PORT           70148         CHEMILLY           70167         CONFLANDEY           70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70112	CEMBOING
70125         CHAMPVANS           70127         CHANTES           70133         CHARGEY-LES-PORT           70146         CHAUX-LES-PORT           70148         CHEMILLY           70167         CONFLANDEY           70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70232         FAVERNEY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70114	CENDRECOURT
70127         CHANTES           70133         CHARGEY-LES-PORT           70146         CHAUX-LES-PORT           70148         CHEMILLY           70167         CONFLANDEY           70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70238         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	21130	CHAMBEIRE
70133 CHARGEY-LES-PORT 70138 CHASSEY-LES-SCEY 70146 CHAUX-LES-PORT 70148 CHEMILLY 70167 CONFLANDEY 70177 CORRE 70198 DAMPIERRE-SUR-SALON 21239 ECHENON 70218 ESMOULINS 70220 ESSERTENNE-ET-CECEY 70228 FAVERNEY 70230 FEDRY 70231 FERRIERES-LES-RAY 70232 FERRIERES-LES-SCEY 70236 FLEUREY-LES-FAVERNEY 70244 FOUCHECOURT 70265 GERMIGNEY 70267 GEVIGNEY-ET-MERCEY 70279 GRAY 70280 GRAY-LA-VILLE 21323 JANCIGNY 70291 JONVELLE	70125	CHAMPVANS
70138         CHASSEY-LES-SCEY           70146         CHAUX-LES-PORT           70148         CHEMILLY           70167         CONFLANDEY           70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70127	CHANTES
70146         CHAUX-LES-PORT           70148         CHEMILLY           70167         CONFLANDEY           70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70133	CHARGEY-LES-PORT
70148         CHEMILLY           70167         CONFLANDEY           70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70138	CHASSEY-LES-SCEY
70167         CONFLANDEY           70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70146	CHAUX-LES-PORT
70177         CORRE           70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70148	CHEMILLY
70198         DAMPIERRE-SUR-SALON           21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70167	CONFLANDEY
21239         ECHENON           70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70177	CORRE
70218         ESMOULINS           70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70198	DAMPIERRE-SUR-SALON
70220         ESSERTENNE-ET-CECEY           70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	21239	ECHENON
70228         FAVERNEY           70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70218	ESMOULINS
70230         FEDRY           70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70220	ESSERTENNE-ET-CECEY
70231         FERRIERES-LES-RAY           70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70228	FAVERNEY
70232         FERRIERES-LES-SCEY           70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70230	FEDRY
70236         FLEUREY-LES-FAVERNEY           70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70231	FERRIERES-LES-RAY
70244         FOUCHECOURT           70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70232	FERRIERES-LES-SCEY
70265         GERMIGNEY           70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70236	FLEUREY-LES-FAVERNEY
70267         GEVIGNEY-ET-MERCEY           70279         GRAY           70280         GRAY-LA-VILLE           21323         JANCIGNY           70291         JONVELLE	70244	FOUCHECOURT
70279 GRAY 70280 GRAY-LA-VILLE 21323 JANCIGNY 70291 JONVELLE	70265	GERMIGNEY
70280 GRAY-LA-VILLE 21323 JANCIGNY 70291 JONVELLE	70267	GEVIGNEY-ET-MERCEY
21323 JANCIGNY 70291 JONVELLE	70279	GRAY
70291 JONVELLE	70280	GRAY-LA-VILLE
	21323	JANCIGNY
70292 JUSSEY	70291	JONVELLE
	70292	JUSSEY



21330	LABERGEMENT-FOIGNEY
21337	LAMARCHE-SUR-SAONE
21351	LONGCHAMP
21356	LOSNE
70331	MANTOCHE
21398	MAXILLY-SUR-SAONE
70340	MEMBREY
70342	MERCEY-SUR-SAONE
70359	MONTCOURT
70371	MONTUREUX-ET-PRANTIGNY
70372	MONTUREUX-LES-BAULAY
70399	ORMOY
70401	OVANCHES
70408	PESMES
21493	PONCEY-LES-ATHEE
70417	PONTCEY
70421	PORT-SUR-SAONE
70427	PURGEROT
70437	RANZEVELLE
70438	RAY-SUR-SAONE
70440	RECOLOGNE
70446	RIGNY
70457	RUPT-SUR-SAONE
70461	SAINT-BROING
21554	SAINT-JEAN-DE-LOSNE
21571	SAINT-SAUVEUR
21575	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE
21577	SAINT-USAGE
70481	SAVOYEUX
70482	SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN
70491	SEVEUX MOTEY
70492	SOING-CUBRY-CHARENTENAY
21618	TALMAY
21639	TILLENAY
70502	TINCEY-ET-PONTREBEAU



70504	TRAVES
70520	VANNE
70524	VAUCHOUX
70528	VELESMES-ECHEVANNE
70529	VELET
70539	VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY
70546	VEREUX
21699	VILLERS-LES-POTS
21713	VONGES
70582	VY-LES-RUPT

# 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



## 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'anne	Évaluation du site								
		Superficie (ha)	Grottes	Qualité des				A B C	
Code	PF	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale	
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		1,44 (0,01 %)		G	А	С	В	В	
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		179,06 (1 %)		G	С	С	В	В	
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		179,06 (1 %)		G	С	С	В	В	
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion		1432,48 (8 %)		G	В	С	С	В	
3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.		2,55 (0,01 %)		G	В	С	А	В	
6210  Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)		7,72 (0,04 %)		G	С	С	В	В	
6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		7,16 (0,04 %)		G	С	С	А	В	
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		86,36 (0,48 %)		G	В	С	В	С	
6510  Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		1718,8 (9,6 %)		G	А	С	С	В	
7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	Х	0,21 (0 %)		G	С	С	С	С	
8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		0 (0 %)		G	А	С	В	В	
91D0 Tourbières boisées	Х	0,75 (0 %)		G	С	С	В	С	
<u>91E0</u>	Х	84,7		G	А	С	В	B 6/20	



Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)		(0,47 %)					
91F0 Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)		151,86 (0,85 %)	G	А	С	В	В
9110 Hêtraies du Luzulo-Fagetum		123,24 (0,59 %)	G	С	А	С	С
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Х	1,08 (0,01 %)	G	С	С	А	В

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative :  $A = 100 \ge p > 15 \%$ ;  $B = 15 \ge p > 2 \%$ ;  $C = 2 \ge p > 0 \%$ . Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

## 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

	Espèce				Population présente sur le site							Évaluation du site				
Groups	Code		_	Та	Taille		Cat.	Qualité des	A B C D	A B C						
Groupe	Code	Nom scientifique	Туре	Min	Max	Unité	C R V P	données	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.				
М	1324	Myotis myotis	w	4	22	i	Р	G	С	В	С	С				
М	1324	Myotis myotis	r	1	1	i	Р	G	С	В	С	С				
М	1324	Myotis myotis	С	2	25	i	Р	G	С	В	С	С				
М	1352	Canis lupus	С			i	V	DD	D							
М	1361	Lynx lynx	С			i	V	DD	D							
Р	1381	<u>Dicranum viride</u>	р			i	Р	DD	С	С	С	С				
F	5339	Rhodeus amarus	р	0	5	i	Р	М	D							
F	6147	Telestes souffia	р			i	Р	DD	С	С	С	С				
F	6150	Parachondrostoma toxostoma	р			i	Р	DD	С	С	С	С				
I	6199	Euplagia quadripunctaria	р			i	Р	DD	С	С	С	С				
I	1016	Vertigo moulinsiana	р			i	Р	G	С	С	С	С				



I	1032	<u>Unio crassus</u>	р	1	5	i	V	G	D			
I	1041	Oxygastra curtisii	р	5	10	i	Р	М	D			
I	1044	Coenagrion mercuriale	р	10	20	localities	Р	М	D			
I	1060	<u>Lycaena dispar</u>	р	5	10	localities	Р	М	D			
I	1065	Euphydryas aurinia	р			i	R	DD	С	С	С	С
I	1083	<u>Lucanus cervus</u>	р			i	Р	DD	С	В	С	В
I	1088	<u>Cerambyx cerdo</u>	р			i	Р	DD	С	С	С	С
I	1092	Austropotamobius pallipes	р			i	Р	DD	С	С	С	С
F	1163	<u>Cottus gobio</u>	р	75	100	i	Р	М	D			
А	1166	Triturus cristatus	р	2	2	localities	Р	М	D			
А	1193	<u>Bombina variegata</u>	р	4	4	localities	Р	G	D			
М	1303	Rhinolophus hipposideros	w	76	179	i	Р	G	С	С	С	С
М	1303	Rhinolophus hipposideros	r	1	1	i	Р	G	С	С	С	С
М	1303	Rhinolophus hipposideros	С	3	34	i	Р	G	С	С	С	С
М	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w	14	45	i	Р	G	С	В	В	А
М	1304	Rhinolophus ferrumequinum	r	1	1	i	Р	G	С	В	В	А
М	1304	Rhinolophus ferrumequinum	С	2	45	i	Р	G	С	В	В	А
М	1308	Barbastella barbastellus	w	15	20	i	Р	М	D			
М	1308	Barbastella barbastellus	С			i	Р	DD	D			
М	1310	Miniopterus schreibersii	w	1	8	i	Р	М	С	В	С	В
М	1310	Miniopterus schreibersii	r	42	693	i	Р	М	С	В	С	В
М	1310	Miniopterus schreibersii	С	9	448	i	Р	М	С	В	С	В
М	1321	Myotis emarginatus	w	2	7	i	Р	G	С	В	С	В



М	1321	Myotis emarginatus	r	300	300	i	Р	G	С	В	С	В
М	1321	Myotis emarginatus	С	1	5	i	Р	G	С	В	С	В
М	1323	Myotis bechsteinii	w	1	1	i	Р	DD	С	С	С	С
М	1323	Myotis bechsteinii	р			i	Р	DD	С	С	С	С
М	1323	Myotis bechsteinii	С	1	1	i	Р	DD	С	С	С	С

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type: p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité**: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population**: A = 100 > p > 15 %; B = 15 > p > 2 %; C = 2 > p > 0 %; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente» : B = «Bonne» : C = «Movenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

	Espèce		Pop	ulation pré	sente sur le	site	Motivation						
Crauna	Codo	Code Nom scientifique	Та	Taille		Cat.		Dir. Hab.	Autres catégories				
Groupe	Code	Nom scienunque	Min	Max	Unité	C R V P	IV	V	Α	В	С	D	
А		Bufo calamita			i	Р	Х				Х	Х	
А		Hyla arborea			i	Р	Х				Х	Х	
А		Rana dalmatina			i	Р	Х				Х		
А		Rana esculenta			i	Р	Х					Х	
А		Rana temporaria			i	Р		Х	Х		Х		
А		Pelophylax lessonae			i	Р	Х					Х	
F		Anguilla anguilla			i	Р			Х			Х	
F		Barbus barbus			i	Р		Х	Х				



F	Esox lucius		i	Р		Х		Х
F	Lota lota		i	Р		Х		Х
I	Pyrgus armoricanus			Р				Х
I	Apatura ilia			Р				Х
I	Glaucopsyche alexis			Р				Х
I	Plebejus argyrognomon			Р				Х
I	Avenionia brevis			Р		Х	Х	
I	Bythinella carinulata			Р		Х	Х	
I	Aplexa hypnorum			Р				Х
I	Segmentina nitida			Р				Х
I	<u>Ischnura pumilio</u>			Р				Х
I	Coenagrion scitulum			Р				Х
I	Coenagrion pulchellum			R		Х		
I	Gomphus vulgatissimus			Р				Х
I	Libellula fulva			Р				Х
I	Orthetrum coerulescens			Р				
I	Orthetrum brunneum			Р				Х
I	Sympetrum danae			Р		Х		
I	Somatochlora metallica			Р				Х
I	Somatochlora flavomaculata			Р				Х
I	Boyeria irene			Р				Х
I	Aeshna grandis			Р				Х
I	Conocephalus dorsalis			Р				Х



I	Aiolopus thalassinus				Р					Х
I	Cordulegaster boltonii				Р					Х
I	<u>Unio mancus</u>				Р		Х		Х	
I	Aeshna isoceles				Р					Х
М	Eptesicus serotinus	40	40	i	Р	Х			Х	
М	Myotis mystacinus			i	Р	Х			Х	
М	Myotis brandti			i	Р	Х			Х	Х
М	Myotis nattereri			i	Р	Х			Х	Х
М	Myotis daubentoni	15	15	i	Р	Х			Х	
М	Nyctalus leisleri			i	Р	Х			Х	
М	<u>Nyctalus noctula</u>			i	Р	Х			Х	
М	<u>Pipistrellus pipistrellus</u>			i	Р	Х		Х	Х	
М	<u>Plecotus auritus</u>			i	Р	Х			Х	
М	<u>Plecotus austriacus</u>			i	Р	Х			Х	
М	Myotis alcathoe			i	Р	Х			Х	Х
М	Felis silvestris			i	Р	Х			Х	
Р	Allium schoenoprasum				V					Х
Р	Bromus racemosus				R					Х
Р	Calamagrostis canescens				V					Х
Р	<u>Carex pilosa</u>				Р					Х
Р	Chondrilla juncea				V					Х
Р	Corrigiola littoralis				Р					Х
Р	Crataegus germanica				V					Х



Р	<u>Dactylorhiza incarnata</u>		i	Р		Х		
Р	Epipactis muelleri			V			Х	Х
Р	Euphorbia palustris		i	Р				Х
Р	Filago lutescens			R				Х
Р	Fraxinus angustifolia			V				Х
Р	Gratiola officinalis		i	Р				Х
Р	Hydrocharis morsus-ranae			Р				Х
Р	Jasione montana			Р				Х
Р	Lemna trisulca			R				Х
Р	<u>Lythrum portula</u>			R				Х
Р	<u>Myosurus minimus</u>		i	Р				Х
Р	Nymphoides peltata			Р				Х
Р	Oenanthe fistulosa			Р				Х
Р	Oenanthe peucedanifolia		i	Р				Х
Р	Phyteuma nigrum			V				Х
Р	Potamogeton acutifolius		i	Р				Х
Р	Scrophularia oblongifolia			R				Х
Р	Stachys germanica			V				Х
Р	Stellaria palustris		į	Р				Х
Р	<u>Stratiotes aloides</u>		i	Р				Х
Р	<u>Ulex minor</u>		i	Р				Х
Р	<u>Ulmus laevis</u>			Р				Х
Р	Aira caryophyllea subsp. anceps			Р				Х



Р	Ophrys apifera subsp. apifera			R			Х	Х
Р	Orobanche hederae var. godronii			R				Х
Р	<u>Gagea arvensis</u>		i	Р				Х

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation: IV, V: annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A: liste rouge nationale; B: espèce endémique; C: conventions internationales; D: autres raisons.

#### 4. DESCRIPTION DU SITE

#### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	32 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	10 %
N14 : Prairies ameliorées	18 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N19 : Forêts mixtes	10 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

#### Autres caractéristiques du site

La vallée alluviale de la Saône (lit majeur et lit mineur) constitue ce site dominé par les prairies (fauche et pâture). En effet, les cultures dont la surface est globalement estimée à environ 15% restent localisées principalement à l'amont et à l'aval de Gray.

Concernant les chauves-souris, le site comprend également des gîtes de mise bas, le plus souvent situés en bâtiments ou infrastructures artificielles et les terrains de chasse associés pour les jeunes de 1 an, soit un rayon de 1 km autour des gîtes. Ces terrains de chasse sont sélectionnés en fonction de leur qualité en excluant les zones les plus artificialisées. Ils abritent également des habitats et d'autres espèces d'intérêt communautaire. 5 entités situées en Bourgogne sont ainsi intégrées au site : Talmay, Lamarche-sur-Saône, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne et Longchamp.

Le site comprend également une grotte naturelle présentant un très grand intérêt pour la reproduction et l'hibernation de nombreuses espèces de chiroptères : la grotte du Caroussel à Port-sur-Saône et Conflandey. Une autre cavité particulièrement remarquable fait également partie du site : la mine de Fleurey située sur la commune de Fleurey-les-Faverney.

Vulnérabilité : Parmi les menaces, les points de vulnérabilité et les principaux enjeux ayant trait à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore de la du site Vallée de la Saône, il convient de retenir :

- la dégradation de la qualité des eaux provenant, par ordre décroissant, des apports de nitrates et de phosphore véhiculés par les affluents émissaires récepteurs des principales agglomérations ne disposant pas d'un traitement efficace des eaux usées, des apports de phosphore en provenance d'usine, d'un déficit d'assainissement des communes rurales et de la mise en culture de certains secteurs (plateaux karstiques en relation avec la nappe et plaine) ;
- la mise en culture de la vallée (disparition de prairies et de haies),
- le surpâturage qui constitue une menace importante puisque c'est environ 550 ha des milieux ouverts et boisement linéaires concernés par le phénomène.
- La réduction de l'espace pour certaines formations est également un problème, les chemins, les routes et les activités anthropiques étant les principaux facteurs dégradants.
- un certain "assèchement" des prairies inondables, le drainage de certaines parcelles,
- une diminution de la valeur piscicole de la rivière liée à une baisse de la qualité des eaux mais surtout à la chenalisation généralisée de tous les affluents de la Saône,
- la disparition des forêts alluviales typiques (chênaie ormaie notamment).
- la présence d'espèces exotiques envahissantes,
- la plantation de résineux (douglas, épicéa



) et de feuillus allochtones (Peuplier, Chêne rouge ).

Plus particulièrement concernant les chiroptères :

- Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation. Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une surfréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières ) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles.
- La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux ).
- Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris. Le maintien des ripisylves en bon état s'avére ainsi très important pour celui des chauve-souris.
- Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité. En revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques (en particulier les amphibiens et les chauves-souris).

#### 4.2 Qualité et importance

De Vioménil, où elle prend sa source dans les Vosges, à sa confluence avec le Rhône, la Saône traverse 6 départements sur 480 km dont 145 en Haute-Saône. L'axe de la vallée est d'orientation générale nord-est/sud-ouest. La rivière s'écoule sur des alluvions reposant sur des grès, des marnes et des calcaires argileux jusqu'à la confluence avec la Lanterne. Dès ce niveau, les calcaires constituent l'assise jusqu'à l'amont de Gray où leur succèdent des remplissages lacustres. Un système de terrasses étagées, témoin d'un ancien lit de la Saône, domine l'actuel lit majeur.

La nappe alluviale de la Saône est semi-captive. Les échanges, latéraux avec la rivière et verticaux avec la surface, sont en effet restreints en raison de l'imperméabilité des alluvions. L'infiltration très ralentie des eaux pluviales expose les sols aux pluies et aux crues principalement en hiver et au printemps. Il en résulte une hydromorphie marquée dans tous les secteurs de niveau topographique inférieur et dans ceux caractérisés par l'existence de nappes superficielles. Les sols sont mieux drainés (granulométrie assez grossière des matériaux) en bordure de rivière. Ces dispositions se modifient de l'amont à l'aval.

Malgré la mise en culture de certains secteurs, les prairies inondables du lit majeur constituent encore des complexes fonctionnels bien typiques et bien individualisés dans lesquels les groupements végétaux aquatiques, prairiaux ou forestiers restent remarquables.

Parmi les groupements herbacés constituant le lit majeur de la vallée, on distingue :

- L'arrhénathéraie à colchique, prairie qui se développe sur les niveaux topographiques supérieurs. Elle est menacée par les cultures en raison du caractère temporaire et court de l'inondabilité du sol.
- Les prairies inondables à brome et à séneçon et pâture mésohygrophile occupent la plus grande partie de la surface alluviale\*, sur les niveaux topographiques moyens et inondables. Elles présentent une grande diversité floristique, caractéristique des couloirs alluviaux.
- Les prairies longuement inondables à Oenanthe fistuleuse et le groupement pâturé inondable à Vulpin genouillé sont des groupements rencontrés dans les dépressions mouillées une grande partie de l'année. Deux espèces végétales protégées leur sont associées : la Stellaire des marais et la Gratiole officinale. Ces groupements assurent la transition topographique entre les prairies de niveau moyen et les groupements plus humides ou aquatiques.

L'ensemble de ces prairies est actuellement géré en fauche, pâturage ou système mixte ; les apports de fertilisants sont généralement faibles à nuls. On peut considérer qu'il s'agit de milieux naturels fragiles, menacés par des processus d'intensification (amendement ou mise en culture) ou de conversion (plantation de peupliers) qui ont, jusqu'à présent, relativement épargné le site.

Des formations plus linéaires ou ponctuelles de mégaphorbiaies, cariçaies et roselières sont associées à ces ensembles prairiaux. En quelques endroits, ces groupements peuvent atteindre une extension importante (à Rupt-sur-Saône, par exemple).

Dans le lit majeur de la Saône, se développent également plusieurs types de forêts :

- La chênaie-frênaie-ormaie inondable est bien représentée dans la plaine d'inondation de la Saône. Seule cette vallée (et la zone de confluence avec l'Ognon) présente ce groupement en Franche-Comté. Elle est fragmentaire en amont de Gray (confluences de la Lanterne et de la Superbe, Rupt-sur-Saône, Mercey, Autet) pour devenir plus importante sur la partie basse où elle formait un continuum jusqu'à l'aval de Pontailler-sur-Saône. Ces forêts sont marquées par un régime d'inondation régulier (de quelques décimètres à plus d'un mètre) et sont installées sur des terrains fertiles. Marqués par une grande productivité, ce sont des milieux forestiers exceptionnels par la diversité des essences telles que l'Orme lisse ou le Frêne



oxyphylle. Ce dernier est une espèce supra-méditerranéenne et ces secteurs constituent les stations les plus septentrionales de l'est de la France.

- Des aulnaies marécageuses apparaissent dans les secteurs engorgés du lit inondable. Elles sont très localisées (Chaux-les-Port par exemple).
- Les saulaies et aulnaies-frênaies de rives, malgré leur fonction stabilisatrice des berges et épuratrices des eaux, restent fragmentées car supplantées par les peupleraies. Elles restent malgré tout bien développées sur la basse vallée de la Lanterne. Quelquefois, ces aulnaies-frênaies forment des bois tels que le bois de la Vaivre à Ovanches et le bois des Vernes à Vauchoux.
- L'érablaie-tiliaie à Scolopendre est très localisée, de manière linéaire, sur les zones de pente en front de faille des plateaux calcaires sous-jacents. La diversité végétale y est très élevée.

L'intérêt des habitats prairiaux et forestiers est renforcé par la présence de bras secondaires, de bras morts et de mares temporaires ou non. Ces milieux abritent une végétation originale avec plusieurs espèces protégées. Entre autres, le groupement à Hydrocharis (faux-nénuphar), prioritaire, occupe de nombreux bras morts du Val de Saône lorsque l'eau est stagnante. Il héberge une espèce protégée régionalement : le Stratiotès faux-aloès.

L'axe fluvial constitue avant tout un lieu d'intérêt ornithologique remarquable. Il constitue une zone de nidification unique en Franche-Comté pour certaines espèces à très forte valeur patrimoniale. Citons le Râle des genêts, habitant des terrains humides à bonne couverture herbeuse, menacé par la disparition de son habitat et par la modernisation des pratiques agricoles, la fauche précoce en particulier, ou encore la Marouette ponctuée et le Blongios nain, oiseaux des zones marécageuses, bénéficiant eux-aussi d'une protection européenne. Le site abrite également de nombreux rapaces, dont 3 des 4 espèces de busards ainsi que la Pie-grièche écorcheur, le Martin pêcheur, ou la Pie-grièche à tête rousse.

La vallée est aussi une voie de migration importante d'espèces liées aux prairies humides et menacées par leur raréfaction. La Grue cendrée, un des plus grands oiseaux d'Europe nichant à l'extrême nord des pays scandinaves, en est un exemple.

Les milieux naturels du site sont aussi extrêmement favorables au développement des amphibiens parmi lesquels il convient de mentionner le Triton crêté et le crapaud Sonneur à ventre jaune, protégés au niveau européen. Quelques insectes également sont remarquables, comme le Lucane cerf-volant, plus grand coléoptère d'Europe, dont la larve se développe dans le bois mort des chênes, ou encore le Cuivré des marais, papillon des prés et clairières de forêts humides. Des libellules protégées au niveau européen, telles que l'Agrion de Mercure ou la Cordulie à corps fin, sont également présentes sur le site.

Toujours dans le domaine faunistique, il est intéressant de mentionner la présence de nombreux chiroptères (chauves-souris) inscrits à l'annexe II de la directive Habitats. Le développement de ces mammifères, strictement insectivores, est corrélé au maintien d'écosystèmes marqués par une bonne productivité (prairies alluviales inondables, forêts inondables, cours d'eau) et par un ensemble de gîtes permettant à ces espèces d'accomplir leur cycle annuel. En effet, située entre les premiers contreforts des Vosges, le plateau de Langres et le massif du Jura, la Haute-Saône offre un réseau karstique dont les galeries sont pour la plupart fréquentées par les chiroptères. Comme ces cavités karstiques\*, des galeries d'anciennes mines offrent des conditions de vie particulières : obscurité permanente, humidité et température beaucoup moins variables qu'en surface et qui conviennent aux chiroptères.

De plus, la présence de certains bâtiments favorise également la présence de certaines espèces dites anthropophiles.

Plusieurs colonies profitent donc d'un ensemble de conditions favorables. Parmi elles :

- deux colonies de Grand Murin d'importance régionale logent à Port-sur-Saône et à Gray
- la grotte du Carroussel à Port-sur-Saône et Conflandey abrite 10% des effectifs régionaux de Minioptères de Schreibers, ainsi qu'une cinquantaine de chauves-souris en hiver (Grand Rhinolophe principalement). Cette cavité est située en limite nord de l'aire de répartition de l'espèce en France
- A Vellexon, une colonie importante de Grand Rhinolophe est également présente.
- La mine de Fleurey se situe à proximité de la plaine alluviale où conflue la Lanterne et la Saône. Elle sert de cavité mère à une population de l'ordre de 70 Petits Rhinolophes. Lors de l'hiver 2013/2014, 180 Petits Rhinolophes ont été comptabilisés.

La qualité des eaux de la Saône et de ses affluents est correcte (classe 1B) sur 50 % de son linéaire et médiocre (classe 2) sur le reste. Compte-tenu de ses caractéristiques morpho-dynamiques, de la présence d'un lit majeur largement développé et de son régime hydrologique de type pluvial, caractérisé par des hautes eaux de début d'automne, poursuivies généralement jusqu'en février-mars, la Saône est un exemple type de rivière à Brochet. Cette espèce trouve, en effet, dans les prairies de bas niveau longuement inondées au début du printemps des frayères propices. Doit être impérativement mentionnée dans ce domaine, l'importance vitale des affluents pour la reproduction des poissons. De très nombreux espaces de ce type ont subi des travaux de correction assez importants. Certains ont cependant conservé, sur des territoires réduits, des caractéristiques favorables à certains poissons tels que la Bouvière, espèce polluo-sensible ou le Chabot, deux poissons des zones bien oxygénées, à fort courant. L'Ecrevisse à pieds blancs est présente sur les petits effluents forestiers du secteur de Rupt.



## 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur
			[0000]	[i o b]
H	A04.01	Pâturage intensif		1
Н	J02.06	Captages des eaux de surface		
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		
L	A10	Remembrement agricole		I
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
L	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie )		I
L	B02.03	Elimination du sous-bois		1
L	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		1
L	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	D01.05	Pont, viaduc		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	E01	Zones urbanisées, habitations		ı
L	E01.02	Urbanisation discontinue		ı
L	E02.01	Usine		I
L	E03.01	Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives		ı
L	F03.02.03	Piégeage, empoisonnement, braconnage		ı
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		1
L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
L	H06.01	Nuisance et pollution sonores		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	K03.05	Antagonisme avec des espèces introduites		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		ı
М	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes )		ı
М	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	A08	Fertilisation		ı



М	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
М	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
М	J02.01	Comblement et assèchement		I
М	J02.03	Canalisation et dérivation des eaux		L
М	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		I
М	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		I
Incidence	s positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	A03	Fauche de prairies		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Etablissement public	%
Domaine communal	%

#### 4.5 Documentation

- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages (ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6, dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000 : le Docob type " prêt à remplir ". ATEN, Montpellier, 56 pages (dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L., PROFIT, A-F., BLANCHARD, O. (2008). Natura 2000 en Franche-Comté : quand l'Homme s'engage pour la Biodiversité ". CPIE Haut-Doubs, DIREN Franche-Comté, Besançon, 20 pages (dépôt légal : juin 2008).
- -GADEN J.-L., GADEN F., EGGERT C. (2010). Etude des amphibiens sur le site N 2000 de la Vallée de la Saône dans le cadre de l'animation du DocOb, Ecotope Faune Flore, FaunaConsult
- MORIN, C., LEGAY, P., GUINCHARD, M. (2008). Inventaires ornithologiques du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône. État des lieux réalisé dans le cadre de la mise en #uvre du document d'objectifs. LPO Franche Comte. BE Etudes en environnement. 53p + annexes.
- MORA, F., KARAS, F., Désignation des enjeux entomologiques et mise en évidence de zones d'intérêt. Vallées supérieures de la Lanterne et de l'Ognon. Complexe alluvial de la Saône. (Rhopalocères et Odonates) (2007). 41p + annexes.
- MONY, F. (2012). Etude et cartographie de la végétation des milieux ouverts et boisements linéaires associés du site Natura 2000 de la « Vallée de la Saône ». BE Biotope
- RICHARD. P. (2011). Détermination du Vertigo moulinsiana. Responsable scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains et membre du CSRPN de Lorraine.
- MOUTHON, J., MORA, F., FRANZONI, A., 2011. Recherche ciblée de deux espèces de Naïdes patrimoniales en Franche-Comté : la Moule perlière d'eau douce (Margaritifera margaritifera) et la Mulette épaisse (Unio crassus) (Mollusca Bivalvia). Tome I : Rapport de restitution des investigations 2010. OPIE-FC, DREAL-FC, UE, 59 pages.
- BRESSON, C., 2013. Expertise sur les chiroptères Inventaires sur le peuplement des chiroptères Site Natura 2000 Vallée de la Saône. CPEPESC, DREAL-FC, 70 pages.
- BOUCHARD, J., 2009. Réseau de contrôle et Surveillance Réseau de Contrôle opérationnel Résultats campagne 2007/2008 Pêche en cours d'eau Départements de Haute-Saône et Territoire de Belfort. ONEMA, 143 pages.
- Base de données CBNFC-ORI, 2012.
- ECOLOGIE & BOTANIQUE Etude et cartographie des milieux forestiers, aquatiques et annexes du site Natura 2000 « Vallée de la Saône » 2016, 277 pages.



- Etude entomologique et malacologique des sites Natura 2000 "Vallée de la Saône" et "Vallée de la Lanterne", CBNFC-ORI 2017-2019

#### Lien(s):

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %
36	Réserve naturelle nationale	0 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Site urbain d'Auxonne		0%
31	PARC NOTRE-DAME DE LORETTE DU CHATEAU DE SCEY	*	0%
36	Grotte du Carroussel		0%

#### Désignés au niveau international :

Туре	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	------------------------------

#### 5.3 Désignation du site

Ce site a déjà fait l'objet d'une désignation au titre de la directive habitats naturels en 1998. Dans le cadre de l'extension au titre de la directive habitats et de la désignation au titre de la directive oiseaux, une concertation avec les communes concernées a été menée de janvier à mars 2005 lors de 10 réunions locales spécifiques et de plusieurs réunions thématiques. Cette concertation a été réalisée en collaboration avec les quatre opérateurs techniques (SMESD, ENC, ONF, Chambre d'Agriculture) sous convention en charge de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000. Les réunions publiques ont permis d'expliciter les caractéristiques du programme Natura 2000 et les spécificités du site ayant motivé la volonté de proposer sa désignation au titre de la directive oiseaux. Par ailleurs, le Docob a été validé en juin 2004.

Le site est spécifiquement référencé dans la circulaire DNP/SDEN n°2004-2 du 23 novembre 2004 compte-tenu des insuffisances du réseau Natura 2000. Au regard de la présence sur le site d'habitats et d'espèces remarquables du patrimoine naturel et de l'insuffisance de ces éléments dans le réseau, le projet consiste en une désignation au titre de la directive oiseaux sur la base du même périmètre que celui existant pour la directive habitats naturels et du même document d'objectifs en cours d'élaboration.

Conscient de ces multiples enjeux, un plan de gestion du Val de Saône a été mis au point conformément aux objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), avec le concours des collectivités, du Syndicat mixte d'étude pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs de l'Etat, de la profession agricole, de l'Agence de l'eau et des différentes associations. Ce plan de gestion s'est concrétisé par la mise en place d'un contrat de vallée inondable (contrat de rivière) qui entend promouvoir une gestion cohérente et qualitative à l'échelle du bassin versant sur l'ensemble du cours de la Saône jusqu'à sa confluence avec le Rhône.

Dans ce contexte Natura 2000 incarne un programme complémentaire et cohérent par rapport au contrat de rivière en se fixant comme objectifs la gestion patrimoniale des milieux naturels du val de Saône pour la pérennisation de ses habitats et de ses espèces remarquables, notamment en oiseaux. Ainsi, les actions de Natura et du contrat de rivière sont lancées de manières convergentes et sont supervisées par le même animateur, en l'occurrence le SMESD. Elles seront déclinées et discutées localement au travers de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 qui a été validé en juin 2004.

#### 6. GESTION DU SITE

#### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation: Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs

Adresse: 220 rue du Km 400 71000 Mâcon

Courriel: info@eptb-saone-doubs.fr

#### 6.2 Plan(s) de gestion

	Existe-il ι	un plan	de	aestion	en	cours	de	validité	?
--	-------------	---------	----	---------	----	-------	----	----------	---

Λ	Oui

Nom : Document d'objectifs de gestion (DOCOB) du site Natura 2000 n° FR2601012 "Gîtes et habitats à chauves-souris en

Bourgogne"

Lien:

http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/

DEFAULT/doc/IFD/IFD REFDOC 0527334/

Nom : Document d'objectifs du site "Vallée de la Saône"

Lien:

http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/

PRODBIOTOP/1833 FR4301342 DOCOB 2005.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

#### 6.3 Mesures de conservation

Opérateur du document d'objectifs : Syndicat mixte d'étude pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs, BP 173, F-71017 MACON CEDEX, tel (+33) 3 85 21 98 12, fax (+33) 3 85 21 98 64, Email smesd@club-internet.fr.

Document d'objectifs validé en juin 2004